



Aux membres actifs romands de l'ASG

Genève, Février 2010

Programme des séminaires LBA et code de conduite pour l'année 2010

Chers Membres,

Vous trouverez ci-après les dates, lieux et types de séminaires de formation LBA et code de conduite organisés en Suisse romande par l'OAR de l'ASG en 2010. A noter que le contenu de ces séminaires a été adapté aux nouvelles normes d'autorégulation de l'ASG qui se composent maintenant de trois règlements distincts.

1. Obligations imposées par le règlement LBA de l'ASG

En matière de formation, notre règlement LBA (article 41) institue les trois obligations suivantes:

- Les personnes responsables de l'application et de la formation LBA et leurs remplaçants au sein des membres actifs de l'ASG ont l'obligation de se tenir au fait de l'actualité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et doivent bénéficier d'une formation continue adéquate, notamment en participant à un séminaire de formation en la matière.
- Les nouveaux membres disposent d'un délai de six mois dès leur adhésion pour assurer la formation de leurs collaborateurs assujettis à la LBA, notamment par la participation à une formation LBA de base. De même, dans les 6 mois suivant la date d'engagement d'un nouveau collaborateur assujetti à la LBA, tout membre actif de l'ASG doit pourvoir à sa formation de base.
- Dans tous les cas, les nouveaux responsables LBA et les responsables LBA des nouveaux membres doivent disposer de la formation nécessaire lors de leur entrée en fonction, notamment en participant à un séminaire de formation LBA spécialisée.

Geschäftsstelle
Bahnhofstrasse 35
CH-8001 Zürich
Tel. 044 228 70 10
Fax 044 228 70 11
info@vsv-asg.ch
www.vsv-asg.ch

Bureau régional
13, avenue Krieg
CH-1208 Genève
Tél. 022 347 62 40
Fax 022 347 62 39
info@vsv-asg.ch
www.vsv-asg.ch

Ufficio regionale
Via Landriani 3
CH-6900 Lugano
Tel. 091 922 51 50
Fax 091 922 51 49
info@vsv-asg.ch
www.vsv-asg.ch

2. Organisation des séminaires LBA et code de conduite de l'ASG

Comme par le passé, l'ASG organise en 2010 des séminaires de trois niveaux distincts. Le contenu de ces séminaires a toutefois été adapté aux nouvelles normes d'autorégulation de l'ASG qui se composent maintenant de trois règlements distincts:

- Le séminaire de niveau 1 est un séminaire de formation de base. Il est destiné aux membres actifs nouvellement admis au sein de l'ASG et aux nouveaux collaborateurs. Il a pour but, au moyen d'un enseignement théorique et de cas pratiques, de présenter les bases réglementaires de l'ASG (code de conduite, règlement LBA et règlement disciplinaire) et de transmettre des connaissances de base en relation avec la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Compte tenu de la matière, le séminaire se déroule sur une journée.
- Le séminaire de niveau 2 est un séminaire de formation spécialisée. Il est destiné à préparer les futurs responsables de l'application et de la formation LBA et leurs remplaçants à leur tâche et s'adresse de manière générale aux dirigeants et cadres des entreprises. Il aborde les questions liées à l'organisation de l'entreprise pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et approfondit des aspects choisis du code de conduite. Compte tenu de la matière, le séminaire se déroule sur une journée.
- Le séminaire de niveau 3 est un séminaire de formation continue. Il est destiné aux personnes responsables de l'application et de la formation LBA et à leurs remplaçants qui ont suivi le séminaire de niveau 2 et doivent maintenir leurs connaissances à jour. Entièrement renouvelé chaque année, il a pour objectif d'informer sur l'actualité en matière de blanchiment et de financement du terrorisme et sur l'actualité liée à la mise en œuvre du code de conduite. Il se déroule sur une demi-journée.

Si les séminaires de niveau 1 et 2 sont destinés, en principe, à n'être suivis qu'une fois, seul le séminaire de niveau 3 est, par essence, destiné à être suivi régulièrement.

3. Programme 2010 des séminaires LBA et code de conduite en Suisse romande

- **Séminaire de formation de base (niveau 1)**
17 mars 2010: Fédération des Entreprises Romandes, 98, rue de St-Jean, Genève (50 places)
22 septembre 2010: Fédération des Entreprises Romandes, 98, rue de St-Jean, Genève, (50 places)
- **Séminaire de formation spécialisée (niveau 2).**
8 juin 2010 Hôtel Warwick, 14, rue de Lausanne, Genève (110 places)

- **Séminaire de formation continue (niveau 3).**

10 novembre 2010: Crédit Suisse Forum, 17, rue de Lausanne, Genève, (150 places)

25 novembre 2010: Fédération des Entreprises Romandes, 98, rue de St-Jean, Genève (150 places)

4. Formalités administratives

Vos inscriptions peuvent nous être transmises par fax (022 347 62 39), par e-mail (infogeneve@vsv-asg.ch) ou via notre site Internet (http://www.vsv-asg.ch/html/f_agenda.htm).

Le carton donnant accès à la salle et le programme détaillé du séminaire vous parviendront environ 10 jours avant le séminaire.

Le coût des séminaires niveaux 1 et 2, organisés sur une journée, s'élève à CHF 650.- HT pour les membres de l'ASG et à CHF 850.- HT pour les non membres.

Le coût des séminaires niveau 3, organisés sur une demi-journée, s'élève à CHF 400.- HT pour les membres de l'ASG et à CHF 500.- HT pour les non membres.

Les factures seront adressées après le déroulement de chaque séminaire.

Veuillez noter que nous facturerons des frais administratifs de CHF 250.- HT pour toute inscription qui n'aura pas été annulée cinq jours avant la date de séminaire en question.

Nous vous prions de croire, chers Membres, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

**Association Suisse des
Gérants de Fortune I ASG**

Bureau régional de Genève